



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

PRÉFET DE LA GUADELOUPE

**SOUS-PRÉFECTURE DE POINTE-A-PITRE
PÔLE ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS**

Pointe à Pitre, le lundi 20 août 2018

Affaire suivie par :

david.mepoirt@guadeloupe.pref.gouv.fr

Tel : 05 90 82 68 85

MISSION SARGASSES

RÉUNION DU LUNDI 16 AOÛT 2018 (délocalisée CCMG)

| | |
|----------------------------------|--|
| Liste des participants en annexe | |
|----------------------------------|--|

Ordre du jour

- 1. Point enlèvement**
- 2. Point enlèvement Cne de Capesterre de Marie-Galante**
- 3. Chantiers d'enlèvement**
- 4. Point environnement**
- 5. Dispositifs d'information et d'alerte, règles sanitaires**
- 6. Projets innovants /recherche et développement**

1. Point enlèvement

Situation.

- **Accalmie générale**
 - Absence d'arrivage semaine n°33 et 34
 - Ensemble des ports dégagés

Échanges.

- sites d'épandages non conformes
- opérations d'enlèvement en cours sur certaines plages
- problématique des algues situées en profondeurs + effet à terme sur l'environnement

Décisions et orientations

- Profiter de la période pour optimiser le dispositif

2. Point enlèvement Cne de Capesterre de Marie-Galante

Situation.

- **Relance des opérations d'enlèvement**
 - sur la base du plan de gestion (D.Jonkheer) et de sollicitations de moyens privés
 - 3 sites identifiés
 - matériel nécessaire

Échanges.

- Engagement SIPS sur les préconisations de la commune
- Résoudre problématique de la faible capacité des sites d'épandage : proposition site de l'aéroport/ présence d'engin jugée dangereuse par la DAC en cas de procédure de déroutement d'aéronef + atteinte à l'image
- Prise en compte des opérations de défrichage
- MP d'acquisition de matériel d'enlèvement :
 - risque de perte subvention DETR en raison de l'absence de commandes
 - absence de Cane Loder au CCTP (préconisé par le Kit Sargasses) : CCGM suffisance du tracopelle à griffe qui sur la base d'une« connaissance terrain » et de la capacité de chargement s'avère être le matériel le plus adapté
 - Rappel sur l'engagement CCMG relatif à la MAD du matériel

Décisions et orientations

- Examen de nouvelles pistes [parcelles CD/Cnes] + Prendre l'attache de la DAC
- Notification du MP + livraison programmée dans le délai d'1 mois suivant notification (oct.)

3. Chantiers d'enlèvement

Situation.

- **Enlèvement à 48h (CANGT)**
 - Question de la cohérence de l'information diffusée + lourdeur administrative (production de 2 devis) non adaptée eu égard au caractère exceptionnel de la situation
- **Ependage**
 - Saturation des sites utilisés

- **TIG : Pb déploiement de l'effectif 10 /réticences cnes (profils condamnés)**

Échanges

- Délai « idéalement » de 48 h (Cf.convention avec Goyave) évoqué par le ministre en rattachement au fonds de 10M€ + non tenable en raison du non équipement global des communes.
- Rappel : Tigistes = appoint de main d'œuvre intégré à une équipe des services techniques de la commune + les personnes mobilisées doivent bénéficier d'un encadrement. Principe du transfert non validé par le JAP. 3 permanents mobilisables sur MG.
- Absence de parcelles épandage disponibles + nouvelles pistes : parcelles CD (exception faite de celles situées aux côtés d'habitations) /Etat

Décisions et orientations

- Maintien du dispositif actuel + engagement d'expertises devis dans les 24h
- Evolution envisageable du dispositif sous la formule de MP à bons de commande
- produire une nouvelle cartographie de sites d'épandage
- rappel auprès des entreprises des consignes des précautions individuelles à prendre lors des interventions
- Envoi documentation complémentaire pour relance du dispositif TIG
- emploi effectif des 3 TIG (MG) en bascule sur les communes nécessitant des interventions

4. Point environnement

Situation.

- **Impact flore (mangrove)**
- **Impact faune (tortues vertes)**

Échanges.

- Proposition (CANGT) de mise en œuvre d'un plan de sauvegarde -Mangrove pour les sites Baie du Moule & L'Autre-bord répondant aux critères de priorité d'interventions (zones à concentration de population + zones d'activités économiques) / Appel à projet (CR)en cours sur les éco-systèmes de mangrove (particularité résiliente de ces milieux au contact du H2S = apport nutritif des échouages en quantité maîtrisée).
- Aucune baisse d'activité observée en dehors du pic de ponte des tortues vertes

Décisions et orientations

- Examen d'une hypothèse de barrage avec grillage (DM)
- réalisation d'un bilan en fin de saison (ONF-CL)

5. Dispositifs d'information et d'alerte, règles sanitaires

Situation.

- **Point mesures**
 - m./15 min.: faibles (exception = commune de Petit-Bourg)
 - m./24 h : faibles (accalmie observée)
- **Déploiement de capteurs** (début sept. ?)

Échanges.

- 2 unités livrées sur les 24 capteurs attendus (cause : production suspendue en août)= absence de visibilité et pénalisation des travaux et de la communication relatifs à la mise en place d'un dispositif d'éloignement des populations (notamment en prévision de la rentrée scolaire) / défaut de suivi des colis
- Accord validé sur la pose d'un capteur à la gendarmerie site de Castain à Ste Anne
- Le SP souhaite la mise en place d'un dispositif alternatif dans l'intervalle pour la gestion des sites sensibles

Décisions et orientations

- Mise en place d'un dispositif alternatif dans l'intervalle pour la gestion des sites sensibles : m./24 h incluant établissements scolaires- ARS)
- Communication pour semaine n°34 d'un calendrier définitif de déploiement (Gwad'Air) + mise en œuvre des mesures permanentes DQP

6. Projets innovants /recherche et développement

Situation

- Lancement pré-annonce de l'appel international à projet (ADEME-CR) – appel à paraître début oct.
- Lancement procédure MGP relatif à la conception, à la réalisation, à la maintenance et à l'exploitation technique d'une solution de collecte
- Albioma

Échanges

- Présentation attendue lors de la conférence de coopération interrégionale qui se tiendra en Martinique début oct. 2018. Plan de financement : ANR 10M€/CR 5 M€ (FEDER)/ Martinique 2M€/ ADEME 1M€ /Guyane 200 K€
- Attribution MGP début déc.2018 : 3 dispositifs seront déployés (GT/BT/MG et Terre de bas)
Clauses d'interventions retenues : 50m3/h / atteinte des sites inaccessibles par voies terrestres / déploiement ports départementaux. + sollicitation préconisée des services de l'État en phase de négociation pour détermination des spécifications techniques en phase de négociation (oct) et la supervision des objectifs du prestataire en cours d'exécution (Affaires maritimes ?)
- Poursuite des travaux sur l'annexion à la centrale thermique d'un dispositif de brûlage.

Décisions et orientations

La prochaine réunion se tiendra à la sous-préfecture le mercredi 22 août 2018 à 11h00.